

La liste des arnaques

On commence par les faux investissements

Ces sites offrent des rendements clairement démentiels.

Promesse de doubler ou plus votre investissement par an? Avoir 10% par mois? Alors ces sites sont déjà douteux

Ils offrent tous du parrainage : Un bon Ponzi nécessite de nouveaux clients rapidement, donc ils offrent tous des parrainages.

On vous paye pour un service sans valeur? Suspect. Les packs de publicité et autres trucs à payer pour voir des pubs, ne rêvez pas.

Des placements garantis sans risques et avec un fort rendement? Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de placement offrant un rendement élevé et sans risque

La comptabilité est inexistante. Encore un truc louche

Paradis fiscal? Pas forcément illégal, mais souvent suspect encore plus si il n'y a pas au moins un bureau+téléphone

Et les journaux? Les partenaires sont totalement inconnus? Pas des gros noms, ben oui dans les arnaques personne ne veut y être assimilé, donc il y a rarement un journal qui en parle.

Ça vend du produit financier, mais c'est enregistré nulle part? Encore un truc suspect

Ça bouge vite, trop vite. Changement de siège, de serveur voir carrément d'objet social rapidement? Encore un truc vraiment pas net.

Rappel de l'AMF Publié le 12 mars 2014

L'AMF met en garde le public contre les offres de placement promettant des rendements exceptionnels s'appuyant, de manière visible ou non, sur la mise en place d'un système de recrutement, de parrainage ou d'adhésion. D'apparence très attractive, ces offres font miroiter des gains élevés qui sont irréalistes. Elles cachent généralement de véritables escroqueries permettant, dans certains cas, le blanchiment d'argent et dans la plupart des cas, la perte du placement de départ pour l'épargnant.

Ce type de montage peut prendre différentes formes : trading sur le marché des changes (via une plateforme FOREX non autorisée), ou vente par correspondance de biens ou de services. Le but pour ces sociétés est de recruter en permanence de nouveaux adhérents qui viennent s'ajouter aux membres existants. Les derniers recrutés apportent de nouveaux fonds en s'inscrivant, lesquels sont en partie reversés aux anciens adhérents pour gagner et maintenir leur confiance : c'est ce qu'on appelle un placement pyramidal. Médias et internet en particulier, voisinage, « bouche à oreille » : le recrutement peut s'effectuer de diverses manières.

Le dispositif perdure tant que des nouveaux recrutements sont possibles. Lorsqu'il s'écroule, quelquefois assez rapidement, les membres perdent généralement l'intégralité de leur mise de départ au profit, souvent, du seul initiateur et de ses complices.

L'AMF appelle les épargnants à la plus grande vigilance et les invite à :

- Ne pas répondre à ce type d'offres et ne pas les relayer auprès de tiers ;
- En cas d'escroquerie, les victimes doivent déposer plainte et fournir aux autorités judiciaires compétentes toutes les informations possibles (références des transferts d'argent, contacts identifiés, adresses, mails ou courriels, etc.).
- De manière générale, l'AMF conseille aux épargnants de suivre les règles suivantes avant tout investissement :
 - Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de placement offrant un rendement élevé et sans risque ;
 - Se renseigner sur la légalité de l'intermédiaire financier qui propose le produit en consultant la liste des établissements autorisés à opérer en France.

Un intermédiaire non habilité s'expose à des sanctions pénales.

Vous voulez tenter en vous disant que vous êtes prêt à parier l'argent même si vous aller le perdre? Sachez ce que vous risquez.

Ce que vous risquez réellement

En plus de perdre votre argent, il y a des risques bien plus gros.

La tentative de gagner de l'argent de manière anormale et facile, en particulier en se laissant manipuler (Ingénierie sociale), pour finir par aboutir à vous faire arnaquer (Fraude 419...), ne fait pas de vous une victime mais un complice. Nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes.

Dans une très bonne vidéo documentaire du 05.02.2013 – Aux prises avec la mafia de l'Internet, il y a, entre autres, une interview d'une femme condamnée pour complicité active de blanchiment d'argent après s'être fait piéger dans une opération d'Ingénierie Sociale.

Mais en plus, la vente pyramidale (procédé dit de la « boule-de-neige » ou de la « chaîne d'argent ») est interdite en France depuis 1953 (Article L 122-6 du Code de la Consommation 1° et 2° alinéas). Ce texte a été complété par une loi du 1^{er} février 1995 (3° et 4° alinéas) qui précise les interdictions concernant les réseaux de vente.

Depuis cette date, une entreprise qui ne respecterait pas cette réglementation et aurait des pratiques illégales serait condamnée.

Selon la législation française, « Il est interdit de proposer à une personne de collecter des adhésions ou de s'inscrire sur une liste en exigeant d'elle le versement d'une contrepartie quelconque et en lui faisant espérer des gains financiers résultant d'une progression géométrique du nombre de personnes recrutées ou inscrites » (art. L. 122-6 et art. L. 122-7 du code de la consommation) et « cette interdiction est assortie de peines d'amende ou de prison. »

Le tribunal correctionnel d'Albertville a par exemple condamné à des peines de quatre à dix mois de prison avec sursis 33 Savoyards qui avaient participé à un jeu d'argent s'apparentant à une pyramide de Ponzi, a-t-on appris auprès du parquet.

Ces peines, prononcées pour escroquerie, ont été assorties d'amendes comprises entre 4 500 et 20 000 euros. Quatre autres prévenus ont écopé de simples amendes.

Les sanctions du délit d'escroquerie

Tout d'abord, il convient de rappeler que la prescription de l'escroquerie est acquise passé un délai de trois ans à compter du jour de la remise de la chose convoitée.

Parrainer quelqu'un vous êtes passible du délit d'escroquerie en bande organisée, si ce n'est de blanchiment.

Blanchiment

Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler des fonds de provenance illicite (trafic de drogue, vol, escroquerie (dont vente pyramidale), vente d'armes, braquage, fraude fiscale, ...) en les réinvestissant dans des activités légales (immobilier, restauration, etc.). C'

L'objectif de l'auteur d'un blanchiment est de faciliter la justification mensongère de l'origine de ces sommes vis-à-vis des autorités. En pratique, le blanchiment « d'argent sale » peut apparaître sous la forme de différents mécanismes, comme par exemple l'établissement de fausses factures entre plusieurs sociétés écran.

Sanctions

En France, le blanchiment est réprimé par l'article 324-1 du Code pénal.

De plus, spécifiquement aux Pyramides:

Parmi les systèmes pyramidaux simples les plus célèbres, on trouve les chaînes de dons (on vous invite à faire un don et à faire tourner la chaîne), ou encore les systèmes dits de cavalerie (montage financier dans lequel le capital des nouveaux entrants est utilisé pour verser les intérêts aux précédents investisseurs).

Cas célèbres

Ponzi : mort dans la misère

Madoff: condamné à 150 ans de prison ferme.

Get easy, 300 000 victimes, les parrains sont poursuivis

La plus grosse de l'histoire : Près de 1 million de chinois ont été victimes d'une escroquerie financière sur une plateforme de prêts entre particuliers pour 7,6 milliards.

et pour ceux qui ont oublié de déclarer les gains

La fraude fiscale consiste à échapper ou tenter d'échapper à l'impôt par tout moyen.

L'auteur d'une fraude fiscale peut se voir appliquer des sanctions fiscales et pénales.

Le fait de dissimuler des revenus ou biens imposables vous expose à des sanctions fiscales. Vous êtes l'auteur d'une fraude fiscale si vous utilisez délibérément certains procédés pour échapper ou tenter d'échapper, en partie ou totalement, à l'impôt. A ce titre, sont notamment considérés comme des comportements frauduleux :

- une omission délibérée de déclaration,
- une dissimulation volontaire de biens ou revenus soumis à l'impôt,
- l'organisation de son insolvabilité,
- plus généralement, toute manœuvre visant à faire obstacle au recouvrement de l'impôt.

Si l'administration fiscale détecte un comportement frauduleux, elle peut engager des poursuites pénales après avis de la commission des infractions fiscales.

Indépendamment des sanctions fiscales, l'auteur d'une fraude fiscale encourt 500 000 € d'amende et 5 ans d'emprisonnement.

Ces peines sont portées à 2 000 000 € d'amende et 7 ans d'emprisonnement lorsque les faits ont été commis en bande organisée ou grâce à :

- l'ouverture de comptes ou à la souscription de contrats auprès d'organismes établis à l'étranger,
- l'interposition de personnes ou d'organismes écran établis à l'étranger,
- l'usage d'une fausse identité ou de faux documents (ou toute autre falsification),
- une domiciliation ou un acte fictif ou artificiel à l'étranger.

Un intermédiaire non habilité s'expose à des sanctions pénales.

Si l'entreprise n'a pas les autorisations pour vendre des produits financiers.

Les types d'arnaques

Loteries, tirages au sort et concours :

Pour remporter un prix ou une somme d'argent dans le cadre d'une loterie, vous devez vous y inscrire, ou quelqu'un doit l'avoir fait en votre nom. Si ce n'est pas le cas, vous ne pouvez pas avoir été choisi au hasard.

On vous demandera parfois de fournir vos données bancaires et personnelles pour réclamer votre prix. Vous ne devriez jamais avoir à payer quoi que ce soit pour réclamer un prix légitime.

Ne vous laissez pas séduire par des fraudeurs qui affirment que leur offre est légale ou approuvée par le gouvernement. Chaque dollar envoyé à un fraudeur est un dollar perdu. Vos renseignements personnels pourraient également être utilisés à mauvais escient.

Dans ce type d'arnaque, on vous annoncera au téléphone, par courriel, par message texte ou à l'écran de votre ordinateur que vous avez remporté un prix ou un concours. Vous devez souvent payer pour réclamer votre prix et, quand vous en recevez un, ce dernier ne correspond pas toujours à ce que l'on vous avait promis.

Ces fraudeurs s'enrichissent en vous demandant de composer leur numéro tarifé ou d'envoyer des textos pour réclamer votre prix. Ces appels peuvent être très coûteux.

Attention! Ils vous garderont longtemps au bout du fil ou vous demanderont de composer différents numéros tarifés.

Ventes pyramidales :

Les ventes pyramidales vous promettent des rendements alléchants à faible coût. Elles sont illégales, très risquées et pourraient vous coûter cher.

Dans un système de vente pyramidale type, on invite des investisseurs crédules à payer des frais d'adhésion élevés afin de réaliser d'importants bénéfices. Pour récupérer votre investissement, vous n'avez qu'une seule option : convaincre d'autres investisseurs. Les gens sont souvent recrutés par des amis ou des parents. Mais rien ne garantit que vous pourrez récupérer votre investissement initial.

Même si ces arnaques sont bien déguisées, elles visent à recruter des investisseurs plutôt qu'à vendre des produits ou à fournir des services légitimes. Ces pyramides finissent toujours par s'effondrer et vous risquez de tout perdre. Au Canada, promouvoir un tel système de vente pyramidale, et même y participer, constitue un acte criminel.

Les chaînes de Ponzi sont inspirées des systèmes de vente pyramidale. Elles visent à attirer des investisseurs de bonne foi en leur offrant un taux de rendement à court terme anormalement supérieur à celui d'autres investissements ou inhabituellement stable. Le fraudeur établit un lien direct avec tous les investisseurs et réussit à convaincre la plupart des participants de réinvestir leur argent. Ainsi, l'apport constant de nouveaux joueurs n'est pas aussi important que dans un système de vente pyramidale.

Soyez prudent, mais n'écartez pas nécessairement toutes les possibilités d'affaires basées sur des commissions. Il existe de nombreuses méthodes de commercialisation à paliers multiples qui vous permettent de gagner un revenu honnête en vendant des produits ou des services légitimes.

Demandes de transfert d'argent

Les fraudes liées aux transferts d'argent sont en hausse. Soyez prudent lorsqu'on vous offre de l'argent pour transférer des fonds. Si vous envoyez de l'argent, vous risquez de ne jamais le revoir.

La fraude du Nigéria (également appelée fraude 419) est en hausse depuis le début des années 1990 au Canada. Même si la plupart des fraudes de ce type sont d'origine

nigériane, plusieurs régions du monde (plus particulièrement d'autres régions d'Afrique de l'Ouest et des régions d'Asie) ont suivi cet exemple. On parle de plus en plus de « fraude sur les paiements d'avance ».

Dans un cas de fraude du Nigéria classique, vous recevez une lettre ou un courriel vous demandant votre aide pour transférer une forte somme à l'étranger. On vous offre une part de cette somme si vous acceptez de fournir vos données bancaires pour faciliter le transfert. On vous demande ensuite de payer toutes sortes de frais avant de recevoir votre « récompense ». Évidemment, vous ne toucherez jamais votre part et ne récupérerez jamais les frais payés.

Vous pouvez également recevoir un courriel d'un avocat ou d'un représentant d'une banque qui vous informe qu'un de vos parents éloignés est décédé et vous a légué beaucoup d'argent. Le scénario des fraudeurs est parfois si convaincant que vous acceptez de produire vos documents personnels et détails bancaires afin de confirmer votre identité et réclamer votre héritage. Cet « héritage » est souvent fictif et vous risquez de perdre toutes les sommes versées au fraudeur, mais vous pourriez également être victime d'un vol d'identité.

Si votre entreprise ou vous-même vendez des produits ou des services en ligne ou dans les petites annonces, vous pourriez être visé par la fraude du paiement excédentaire. En réponse à votre annonce, vous recevez une offre généreuse d'un acheteur et vous l'acceptez. Ce dernier vous envoie ensuite un chèque ou un mandat, mais la somme est supérieure au prix convenu. L'acheteur vous expliquera qu'il s'agit d'une erreur ou inventera une excuse, par exemple que l'excédent visait à couvrir les frais d'expédition. Si on vous demande de rembourser la différence en effectuant un virement, méfiez-vous! Le fraudeur espère que vous transférerez les fonds avant de vous rendre compte que le chèque est un faux. Vous perdez ainsi la somme transférée et l'article expédié.

Fraudes sur Internet :

De nombreuses fraudes sur Internet sont commises à l'insu de la victime. Vous pouvez éviter ces fraudes en prenant quelques précautions de base.

Les fraudeurs ont recours à Internet pour escroquer leurs victimes, notamment grâce aux pourriels. Même s'ils n'obtiennent que quelques réponses aux millions de courriels envoyés, le jeu en vaut tout de même la chandelle. Évitez de répondre à ces courriels, ne serait ce que pour vous « désabonner », car cela indique aux fraudeurs que votre adresse est valide.

Considérez comme un pourriel tout message reçu d'un expéditeur que vous ne connaissez pas, qui ne s'adresse pas à vous directement, et qui vous promet un avantage quelconque.

Les logiciels malveillants, également appelés maliciels, logiciels espions, enregistreurs de frappe, chevaux de Troie, constituent une menace pour votre sécurité. Les fraudeurs tentent d'installer ces logiciels sur votre ordinateur afin d'accéder à vos fichiers et à d'autres renseignements personnels.

Pour y parvenir, les fraudeurs ont de nombreux tours dans leur sac. Ils vous feront cliquer sur un lien contenu dans un pourriel ou vous attireront vers un faux site Web conçu pour infecter l'ordinateur des internautes imprudents.

L'**hameçonnage** consiste à vous duper afin que vous transmettiez vos renseignements personnels et bancaires aux fraudeurs. Les courriels reçus peuvent paraître légitimes, mais des organisations officielles, comme les institutions bancaires ou gouvernementales, ne vous demanderont jamais d'envoyer vos renseignements personnels dans un courriel.

Les fraudeurs peuvent aisément copier le logo ou même la totalité du site Web d'une organisation officielle. Ne présumez pas que le courriel est légitime. Si on vous demande de vous rendre dans un site pour « mettre à jour » ou « valider » vos renseignements, soyez sur vos gardes.

Supprimez ces courriels d'hameçonnage. Ils peuvent contenir des virus. N'ouvrez jamais les pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens.

Les enchères et le **magasinage en ligne** vous permettent parfois de réaliser de bonnes affaires, mais ils attirent également les fraudeurs.

Ces derniers peuvent vous attirer hors du site d'enchères en ligne. Ils vous informent alors que le gagnant d'une enchère s'est retiré et que l'article pour lequel vous avez fait une offre vous revient. Une fois que vous avez payé, le fraudeur s'évanouit dans la nature et le site d'enchères ne pourra pas vous aider.

Fraudes par téléphone cellulaire :

Les fraudes par téléphone cellulaire sont difficiles à reconnaître. Méfiez-vous des personnes qui vous parlent comme si elles vous connaissaient et évitez de recomposer un numéro inconnu. La facture pourrait être salée.

Les fraudes de sonnerie consistent à vous attirer avec une offre de sonnerie gratuite ou à faible coût. Cependant, en acceptant l'offre, vous vous abonnez à un service qui continue de vous envoyer des sonneries et qui n'hésite pas à vous les facturer. Il y a de nombreuses entreprises légitimes qui vendent des sonneries, mais les fraudeurs vous cacheront les coûts véritables de leur offre.

Soit les fraudeurs omettent de vous dire que cette première offre cache un abonnement à un service de sonneries, soit ces détails sont noyés dans une mer de petits caractères. Les fraudeurs ne vous faciliteront pas la tâche pour mettre fin au service : vous devez prendre des mesures actives pour vous sortir de ce mauvais pas.

Dans les fraudes liées aux **appels manqués**, les fraudeurs composent votre numéro, mais ne vous laissent pas le temps de répondre à l'appel. Vous ne reconnaîtrez pas le numéro apparaissant sur votre appareil. Si vous recomposez le numéro et qu'il s'agit d'une fraude, des frais s'appliqueront à votre insu.

Les fraudes par **texto** fonctionnent selon le même principe. Les fraudeurs vous envoient un texto à partir d'un numéro que vous ne reconnaissez pas. Cependant, le message semble provenir d'un ami, par exemple : « Salut! C'est Paul. Je suis revenu. Est-ce qu'on peut se voir? » Si vous répondez par curiosité, des frais pourraient s'appliquer pour chaque texto.

Les fraudes de **concours** ou de **jeu questionnaire par texto** se présentent sous la forme d'un texto ou d'une publicité vous invitant à participer à un concours pour gagner un prix. Vous n'avez qu'à répondre correctement à quelques questions. Les fraudeurs vous facturent alors des frais très élevés pour chaque message envoyé et reçu. Généralement, les premières questions sont très faciles. On vous encourage ainsi à continuer de jouer. Cependant, les dernières questions auxquelles vous devez répondre pour réclamer votre prix sont très difficiles, et il est même parfois impossible de trouver la bonne réponse.

Fraudes médicales ou liées à la santé :

Les fraudeurs profitent de la souffrance humaine. Ils offrent des solutions « miracles » ou promettent de simplifier des traitements complexes.

Les fraudes des remèdes miracles proposent un vaste éventail de produits et services qui semblent légitimes et qui promettent un traitement rapide et efficace pour de graves problèmes de santé. Ces traitements sont prétendument utiles pour toutes sortes de maladies, comme peuvent en témoigner certaines personnes qui doivent leur « guérison » à ces produits ou services.

Les fraudes liées à la perte de poids promettent une perte de poids considérable sans effort, ou presque. Elles reposent sur une diète inhabituelle ou très limitée, des exercices révolutionnaires ou des appareils qui brûlent les gras, ou encore des produits comme des pilules, des timbres ou des crèmes. On fait de fausses promesses, par exemple « perdez 10 kilos en 10 jours » ou « maigrissez en dormant ». En contrepartie, vous devrez verser une avance substantielle ou vous inscrire à un programme à long terme.

Les fausses pharmacies en ligne font appel à Internet et aux pourriels pour vendre des médicaments à faible coût ou sans ordonnance d'un médecin. Si vous avez recours à ce genre de pharmacies et que vous recevez les produits commandés, rien ne garantit qu'ils sont authentiques.

Il existe des pharmacies légitimes en ligne. Elles affichent leurs coordonnées complètes sur leur site et exigent une ordonnance valide avant de vous expédier vos médicaments.

Fraude du « besoin d'argent urgent » :

Ces fraudeurs visent les grands parents et profitent de leur émotivité pour les voler.

Dans le scénario type de la fraude du « besoin d'argent urgent », un grand parent reçoit un appel d'un fraudeur qui se fait passer pour un de ses petits enfants. Il affirme être en difficulté et avoir besoin d'argent immédiatement. En général, il est question d'un accident, des difficultés éprouvées pour revenir au pays et d'un besoin d'argent urgent pour payer sa caution.

Vous pourriez recevoir l'appel de deux personnes, l'une prétendant être votre petite fille ou votre petit fils, et l'autre se disant policier ou avocat. Votre « petit-fils » vous pose des questions lors de l'appel pour vous amener à divulguer spontanément des renseignements personnels.

Les fraudeurs insistent pour que les autres membres de la famille ne soient pas au courant de leur situation. Ils vous demanderont de leur transférer des fonds. Souvent, les victimes ne se rendent compte de leur méprise qu'après avoir envoyé l'argent.

Dans certains cas, les fraudeurs prétendent être un ancien voisin ou un ami de la famille, mais en général, ce type de fraude s'adresse directement aux grands-parents.

Fraudes relatives aux services de rencontre :

Malgré le grand nombre de sites de rencontre légitimes au Canada, il existe de nombreuses fraudes relatives à ces services, dites « romantiques ». Elles vous poussent à baisser votre garde en faisant appel à votre compassion et à votre désir de rencontrer l'âme sœur.

Dans certaines de ces arnaques dites « romantiques », les fraudeurs créent un site Web où vous devez payer pour chaque courriel ou message reçu et envoyé. Ils maintiennent votre intérêt en vous envoyant des messages vagues où il est question d'amour et de désir. Ils peuvent également vous envoyer des courriels où ils décrivent leur pays ou leur ville d'origine, descriptions qui sont évidemment invérifiables.

Ainsi, vous restez « accroché » et vous continuez de payer pour utiliser le site Web du fraudeur.

Même sur un site légitime, vous pouvez être approché par un fraudeur. Il s'agit parfois de personnes qui prétendent avoir un parent très malade ou être désespérées (ces fraudeurs affirment souvent être originaires de Russie ou d'Europe de l'Est).

Après vous avoir envoyé quelques messages, et parfois même une photo très convaincante, ils vous demandent (subtilement ou plus directement) de leur envoyer de l'argent. Certains fraudeurs essaieront même de vous rencontrer, dans l'espoir que vous leur donniez de l'argent ou des cadeaux. Ensuite, ils disparaissent dans la nature.

Dans d'autres cas, les fraudeurs vous parlent d'une forte somme d'argent qu'ils doivent transférer hors de leur pays ou qu'ils souhaitent partager avec vous. Ils vous demandent vos données bancaires ou de l'argent pour payer les frais administratifs requis pour libérer cette somme.

Fraudes relatives aux organismes de bienfaisance :

Ces fraudeurs profitent de la générosité et de la bonté des gens en leur demandant de faire un don à un faux organisme de bienfaisance ou en prétendant représenter un véritable organisme.

Les fraudeurs impliqués dans les fraudes relatives aux organismes de bienfaisance recueillent des fonds en prétendant représenter un véritable organisme de bienfaisance. Ils peuvent vous approcher sur la rue, à la maison, au téléphone ou sur Internet. Les courriels et boîtes de collecte portent même parfois le logo d'organismes légitimes.

Souvent, les fraudeurs profitent d'une catastrophe naturelle récente ou d'une famine rapportée aux nouvelles. D'autres prétendent venir en aide à des enfants malades.

Ils peuvent exercer des pressions pour vous obliger à faire un don et refuser de vous fournir des détails sur l'organisme qu'ils représentent, comme l'adresse et les coordonnées, ou encore vous donner de faux renseignements.

Ces fraudeurs vous volent, mais ils privent également des causes et des organismes légitimes de vos précieux dons. Tous les organismes de bienfaisance inscrits au Canada sont régis par l'Agence du revenu du Canada et enregistrés dans une base de données. Vous pouvez également communiquer avec votre bureau d'éthique commerciale local pour obtenir de l'information sur les organismes qui vous intéressent. Si l'organisme est légitime et que vous souhaitez faire un don, obtenez ses coordonnées dans le répertoire téléphonique ou sur un site Web digne de confiance.

Si vous ne voulez pas faire de don, ou si vous êtes satisfait des dons que vous avez déjà versés aux organismes de bienfaisance de votre choix, ignorez tout simplement les lettres et courriels, raccrochez ou dites non aux démarcheurs. Vous n'êtes pas obligé de donner.

Fraudes liées à l'emploi :

Les fraudes liées à l'emploi visent les personnes qui se cherchent du travail. Les fraudeurs promettent, et parfois même garantissent, un revenu alléchant sans effort.

Les fraudes du travail à domicile sont souvent annoncées dans des pourriels ou des publicités en ligne ou dans les journaux. Dans la majorité des cas, il ne s'agit pas de vraies offres d'emploi, mais plutôt de stratagèmes visant à blanchir des fonds ou à vous attirer dans une chaîne pyramidale.

Vous pourriez recevoir un courriel dans lequel on vous offre un emploi et vous demande de fournir votre numéro de compte pour transférer et recevoir des fonds d'une entreprise étrangère. On peut aussi vous engager pour tester les services d'une entreprise de transfert d'argent ou d'encaissement de chèques. Pour chaque paiement transféré, les fraudeurs vous promettent une commission. La plupart du temps, ils ne s'intéressent qu'à vos détails bancaires. Ils peuvent également vous envoyer un faux chèque et vous demander de le déposer et d'en transférer une partie vers un service de transfert de fonds.

Dans une fraude d'emploi ou de revenu garanti, les fraudeurs vous garantissent un emploi ou un certain revenu. Ils communiquent avec vous par pourriel et promettent de vous verser un certain montant pour établir un « plan d'affaires » et acquérir de l'équipement informatique.

D'autres fraudes prennent l'allure d'occasions d'affaires. On vous demandera de faire un premier versement (pour payer un article qui ne fonctionne pas ou différent de ce à

quoi vous vous attendiez) ou de recruter d'autres participants (voir les systèmes de vente pyramidale).

Fraudes visant les petites entreprises :

Les fraudes qui visent les petites entreprises se présentent sous des formes diverses : factures pour de la publicité, répertoires qui n'ont jamais été commandés ou encore offres de fournitures douteuses.

Les exploitants de petites entreprises et les personnes qui possèdent un site Internet reçoivent parfois des lettres les avertissant que leur nom de domaine est presque expiré et doit être renouvelé, ou leur offrant un nouveau nom de domaine similaire au leur. Ces offres peuvent porter à confusion.

Si vous avez enregistré un nom de domaine, vérifiez attentivement vos factures ou avis de renouvellement. Même si l'avis est véritable, il peut également provenir d'une autre compagnie qui veut vous avoir comme client, ou encore d'un fraudeur.

- Assurez-vous que l'avis de renouvellement correspond exactement à votre nom de domaine. Soyez à l'affût des petites différences : p. ex. « .com » au lieu de « .ca » ou encore des lettres manquantes dans l'adresse URL.
- Assurez-vous que l'avis de renouvellement provient de l'entreprise auprès de laquelle vous avez enregistré votre nom de domaine.
- Vérifiez la véritable date d'expiration de votre nom de domaine.

Dans le cadre de la fraude des répertoires ou de la publicité non autorisée, les fraudeurs facturent une entreprise pour figurer dans un répertoire ou pour de la publicité.

La proposition d'inscription est souvent déguisée en mise à jour d'un abonnement existant. Les fraudeurs peuvent également vous duper en vous faisant croire que vous répondez à une offre d'inscription gratuite, alors qu'en fait, un paiement vous sera facturé plus tard.

Les fraudeurs peuvent également appeler des entreprises pour leur demander de confirmer les détails d'une publicité déjà réservée. Pour être plus convaincants, ils mentionnent une véritable publicité ou une véritable inscription dans un répertoire déjà payée par votre entreprise.

Méfiez-vous des bons de commande qui vous offrent de la publicité dans des répertoires d'entreprises. Ces bons sont souvent similaires à ceux de véritables vendeurs de publicité, mais ce sont des faux.

Dans la fraude des fournitures de bureau, vous recevez des marchandises que vous n'avez pas commandées, ainsi qu'une facture.

Il s'agit généralement de biens et de services que vous avez l'habitude de commander : papier, cartouches d'encre, produits d'entretien ou publicité.

Une personne qui prétend faussement être votre « fournisseur habituel » vous téléphonera pour vous faire profiter d'une « offre spéciale » ou « pour une durée limitée », ou encore pour confirmer votre adresse ou votre commande. Les produits généralement offerts sont de mauvaise qualité et plus chers.

Fraudes liées à une offre de services :

De nombreux Canadiens sont la cible de fraudeurs qui leur offrent des rabais pour différents services.

Les fraudeurs vous offrent généralement des services dans les domaines des télécommunications, d'Internet, des finances des soins de santé et de l'électricité. Il peut également s'agir de garanties prolongées, d'assurances et de ventes par démarchage.

Dans cette catégorie, les deux fraudes les plus souvent signalées sont celles qui concernent les logiciels antivirus et la réduction du taux d'intérêt sur carte de crédit.

Les fraudeurs spécialistes des antivirus promettent de réparer votre ordinateur par Internet, ce qui suppose l'installation d'un logiciel ou la permission d'accéder à votre ordinateur à distance. Vous devez effectuer le paiement par carte de crédit.

Télécharger un logiciel d'une source inconnue ou autoriser une personne à accéder à votre ordinateur à distance comporte des risques. Les fraudeurs utilisent un maliciel pour saisir différents renseignements personnels, dont vos noms d'utilisateur et mots de passe, vos données bancaires, etc.

Tout le monde aime faire une bonne affaire, et les fraudeurs le savent.

Dans le cas des fraudes de réduction de taux d'intérêt, les fraudeurs se font passer pour des représentants d'une banque et affirment négocier avec les sociétés de crédit pour réduire votre taux d'intérêt. Ils vous promettent de fabuleuses économies. Ils ajoutent que cette offre n'est valide que pour une durée limitée et qu'il vous faut agir rapidement.

Vous pourriez recevoir un appel automatisé au cours duquel on vous demandera d'appuyer sur « 1 » et de fournir vos renseignements personnels, comme votre date de naissance et votre numéro de carte de crédit. On vous demandera de payer le service d'avance. Les fraudeurs se servent de cette information pour effectuer des achats ou obtenir des avances de fonds avec votre carte.

Paradis fiscaux :

De manière simplifiée, un paradis fiscal est un endroit où l'impôt est très faible ou même nul.

Pour vous attirer, certains fraudeurs vous offrent d'y investir. Ils vous disent que c'est légal mais vous ne devez pas le dire, car le gouvernement modifiera la loi pour fermer la brèche du système.

Investir à l'étranger n'est pas illégal. C'est toutefois illégal de ne pas déclarer les revenus et les gains sur ces placements. Si une personne est prête à vous aider à contourner les lois pour que vous payiez moins d'impôt, elle pourrait ne ressentir aucune culpabilité à se sauver avec votre argent!

Dans les faits, le fraudeur n'a pas choisi le paradis fiscal au hasard.

Il a investi les sommes dans un pays pour lequel il est pratiquement impossible pour les organismes qui appliquent les lois de retracer les sommes.

La promotion de vente de titres (pump and dump) :

Vous lisez des nouvelles qui vous laissent croire que la valeur d'un titre augmentera de façon importante. Le titre en question se vend sur des plateformes comme Over-the-Counter (OTC Markets) ou Pink Sheets.

Vous recevez l'information sur des forums de discussion, sur les médias sociaux et par la voie de communiqués de presse. Vous achetez le titre comme plusieurs autres investisseurs, ce qui en fait augmenter le prix. Il ne vous reste plus qu'à attendre que la valeur du titre augmente encore plus tel que prévu. Erreur! Voilà que la valeur du titre tombe soudainement à presque rien. Vous avez tout perdu. Que s'est-il passé?

Puisque les titres sont peu liquides, un seul acheteur peut faire augmenter significativement le prix du titre.

L'inverse est aussi vrai : un seul vendeur peut faire diminuer rapidement la valeur du titre. Les fraudeurs possèdent une grande quantité des titres que vous avez achetés. Ils les ont obtenus à des prix très faibles et vous les vendent très cher. Vous payez donc beaucoup trop cher pour des titres qui ne valent rien. L'entreprise dans laquelle vous avez investi est souvent une

coquille vide : elle ne possède pas d'actif. Vous vous retrouvez donc avec un placement sans valeur.

Pour éviter cette fraude, demandez-vous ce que les gens gagnent à vous donner des tuyaux sur des placements.

Prenez garde, notamment avant d'investir sur des plateformes Over-the-Counter (OTC Markets) ou Pink Sheets. Posez-vous les questions suivantes :

- Comprenez-vous les caractéristiques, le risque, la liquidité et le rendement potentiel de la société dans laquelle vous songez à investir?
- L'information à laquelle vous avez accès sur cette société est-elle fiable?
- Avez-vous consulté les états financiers vérifiés de cette société? A-t-elle des liquidités? Est-elle très endettée? A-t-elle des revenus? Est-elle profitable? Depuis quand est-elle en activité? A-t-elle réussi à commercialiser ses produits ou ses services? Qui sont les dirigeants et les administrateurs de la société? Quelle est votre tolérance au risque? Avez-vous les moyens de perdre votre mise?

Les fausses rumeurs pessimistes :

C'est l'inverse de la fraude précédente. Ici, le fraudeur fait circuler de l'information qui laisse croire qu'un titre peu liquide risque de baisser beaucoup et qu'il faut le vendre. Les victimes vendent le titre, ce qui fait chuter rapidement son cours. Le fraudeur en profite alors pour l'acheter à un prix peu élevé.

La fraude REER ou les stratégies d'emprunt sur les REER Ou autre document légal :

Il peut également s'agir d'un compte de retraite immobilisé (CRI), d'un régime de retraite ou d'autres sommes enregistrées.

Que risquez-vous à investir dans ce placement?

- Votre argent n'a jamais été investi dans le placement en question au taux de rendement incroyable. Vous risquez d'avoir plutôt investi dans une société qui ne vaut rien ou qui appartient au fraudeur. Vos 50 000 \$ sont donc perdus. De plus, le placement n'est pas admissible au REER, contrairement à ce que vous avait dit le fraudeur.

- L'Agence du revenu du Canada pourrait ainsi vous envoyer un avis vous indiquant que vous avez retiré des sommes de votre REER et que vous n'avez pas payé l'impôt applicable. Vous devrez donc peut-être payer les impôts correspondants, même si vous avez été victime de fraude.

- Pour rembourser les impôts, vous risquez de perdre les 30 000 \$ si généreusement offerts par le fraudeur.

Pour conclure, le seul gagnant est le fraudeur qui est parvenu à récolter la coquette somme de 20 000 \$ (50 000 \$ – 30 000 \$).

Les sommes que vous retirez de vos REER, CRI ou fonds de pension sont bel et bien imposables.

Prenez garde lorsque l'on vous fait des promesses mirobolantes.

Il existe plusieurs variantes à cette fraude.

Par exemple, certains fraudeurs vous diront que pour sortir votre argent de votre REER sans payer d'impôt, vous devez d'abord transférer votre REER chez un « courtier en ligne » (courtier à escompte).

Pour donner de la crédibilité à leur stratagème, les fraudeurs peuvent vous laisser choisir le courtier que vous préférez. Ils vous demanderont ensuite vos mots de passe

pour accéder à vos comptes en vous disant qu'ils vont les gérer pour vous. Les fraudeurs utiliseront ensuite cette information pour vider vos comptes dès qu'ils en auront l'occasion.

Attention! Certains fraudeurs demandent de signer des procurations soi-disant pour vous faire profiter d'offres qui semblent intéressantes.

Dans les faits, ils utilisent ces procurations pour vider votre compte.

Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires!

Le télémarketing frauduleux :

Vous recevez un appel téléphonique d'un inconnu qui vous offre d'investir dans un placement exceptionnel. En effet, en plus d'offrir un rendement nettement supérieur à toute autre forme de placement, il n'y a aucun risque.

Ne vous laissez jamais avoir par ce genre d'appel. En fait, n'investissez tout simplement jamais au téléphone si un inconnu vous appelle pour investir. Vous risquez de mettre votre argent directement entre les mains d'un fraudeur.

Le faux message sur le répondeur : Vous avez un message sur votre boîte vocale.

« Sylvie, c'est Paul. J'ai perdu ton ancien numéro et Johanne m'a dit que ceci est ton nouveau numéro, j'espère que c'est le bon. Est-ce que tu te souviens du gars qui m'aide à investir? Il avait fourni un bon tuyau à mon père. Le placement en question a doublé en moins d'un mois et je me souviens que tu étais déçue de ne pas en avoir été informée. Bien, j'ai un nouveau tuyau de mon ami. L'entreprise XYZ est sur le point de lancer un produit révolutionnaire; ce sera annoncé plus tard cette semaine. C'est le temps d'acheter des actions, la valeur augmentera considérablement sous peu. Mon ami dit qu'il faut investir tout de suite. J'en achète demain et mon père aussi. Je suis sur la route aujourd'hui, rappelle-moi sur mon cellulaire au XXX-XXXX. À bientôt. ».

Vous ne connaissez pas Paul, ni Sylvie. Dans les faits, on tente de vous manipuler. Si vous rappelez, on vous offrira d'investir dans le placement (frauduleux) et vous perdrez votre argent. Ce message a peut-être été laissé sur des milliers de boîtes vocales. Cette manœuvre se fait également par courriel, par texto ou sur Internet, on parle alors de marketing de masse frauduleux.

Les groupes d'affinité :

Les fraudeurs s'associent avec des gens qui partagent les mêmes croyances ou les mêmes intérêts afin de se bâtir une crédibilité. Ils n'hésiteront pas à étaler, d'abord subtilement, puis avec plus d'éclat, leurs succès et leurs richesses. Ils créeront des liens avec vous et vous proposeront ensuite des investissements « exceptionnels ».

Dans certains cas, ils vous demanderont de ne pas ébruiter l'affaire, car c'est une occasion en or qu'ils ne veulent partager qu'avec leurs amis. Dans les faits, le fraudeur est le seul à bénéficier de cette occasion en or!

Un proche en détresse :

Un proche vous écrit sur Facebook ou un autre réseau social.

Il vous explique qu'il se trouve dans une situation difficile et qu'il a immédiatement besoin de votre aide financière.

Par exemple, il s'est injustement fait arrêter en voyage et il a besoin d'argent pour payer une amende sinon il sera emprisonné dans des conditions affreuses.

Soyez prudent! Certains fraudeurs arrivent à prendre l'identité d'une connaissance pour extorquer de l'argent. Si un proche semble se trouver dans une situation abracadabrante et qu'il vous demande de l'argent, posez-lui des questions auxquelles seule cette personne peut répondre.

Surtout, ne posez aucun geste sans avoir vérifié son identité et en avoir parlé avec des proches.

Les actions de sociétés minières :

On vous offre d'acheter des actions d'une mine d'or, de diamants, ou de tout autre minerai. Selon le promoteur, un géologue s'est prononcé sur la qualité et la quantité du gisement minier et c'est exceptionnel.

Heureusement, vous dit-on, peu de gens sont actuellement au courant, mais ça va vite se savoir! Dans certains cas, on vous dira qu'une nouvelle technologie permet d'extraire le minerai. Dans les faits, la mine ne contient que peu ou pas de minerai et l'action que vous achetez ne vaut pas cher. Bien entendu, toutes les actions de mines ne sont pas utilisées à des fins frauduleuses.

Pour limiter le risque de fraude, faites les vérifications suivantes avant d'investir :

- Y a-t-il un prospectus récent qui confirme les propos du promoteur?
- Y a-t-il un rapport technique récent qui confirme la qualité et la quantité du gisement?
- Le géologue ou l'ingénieur responsable de l'information concernant la qualité et la quantité du gisement est-il inscrit auprès d'un ordre professionnel

Si la réponse à une de ces trois questions est non, la sollicitation par le promoteur n'est probablement pas légale et il vaut mieux ne pas investir.

Attention! Les fraudeurs utilisent souvent des sociétés minières pour manipuler la valeur des actions, par exemple en utilisant le stratagème, la promotion de vente de titres (pump and dump).

Le rachat d'actions :

Vous avez subi des pertes importantes sur vos placements : prenez garde aux fraudeurs!

Certains fraudeurs profitent du fait que vous ayez subi des pertes sur vos investissements pour vous faire une offre difficile à refuser : on vous offre de racheter vos placements à un prix plus élevé que leur valeur réelle.

Par exemple, vous aviez payé 2 \$ pour chaque action. Ces actions ne valent plus que 0,06 \$ aujourd'hui. On vous offre de vous les racheter pour 1 \$ l'action. On vous explique que certaines personnes ont intérêt à vous acheter vos actions plus cher que leur valeur, car elles obtiennent alors des pertes en capital qui leur feront épargner beaucoup d'impôt. En acceptant cette offre, vous devrez toutefois payer des frais importants pour effectuer le transfert. Ces frais étant payés, les fraudeurs disparaissent avec cet argent et « oublient » de vous racheter vos actions.

Les investisseurs qui négocient sur le marché des devises le font généralement sur un site Web prévu à cet effet. Ils négocient des contrats qui les engagent à échanger une certaine quantité d'une devise contre une autre.

Par exemple, un investisseur pourrait signer un contrat pour vendre des dollars canadiens en échange de dollars américains. Il réalise un profit si le dollar américain

augmente de valeur par rapport au dollar canadien. S'il se trompe dans sa prédiction, il perd de l'argent.

La fraude sur le marché des devises – FOREX :

Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires!

À la base, il n'y a rien d'illégal à investir sur le marché des devises.

Vous devez toutefois respecter certaines règles pour éviter de commettre des erreurs coûteuses :

- Suivez bien les étapes du présent guide (faire affaire avec une société autorisée, ne pas attendre des rendements élevés sans risques, avoir suffisamment d'information, se méfier des affirmations et des comportements douteux).
- Ne pensez pas réaliser des gains à l'abri de l'impôt.
- Vérifiez si ce type d'opération correspond à votre profil d'investisseur.

Le marché des devises est complexe et il fluctue beaucoup. Il s'adresse à des investisseurs qui ont suffisamment de connaissances et de temps pour en suivre l'évolution. C'est un marché qui peut offrir des occasions de s'enrichir, mais qui peut également occasionner des pertes importantes. Méfiez-vous des promesses trop belles pour être vraies du style :

- Devenez un pro du FOREX en quelques jours!
- Profitez des conseils gratuits de nos experts.
- Vous ne pouvez pas perdre.
- Investissez sans risque!
- Enrichissez-vous sans efforts en restant à la maison!
- Utilisez notre logiciel infallible pour faire de l'argent!

Prenez garde! Dans certains cas, on vous offrira des formations gratuites qui vous vanteront grandement les avantages d'investir sur le marché des devises.

Ils peuvent vous offrir des transactions simulées avec des montants fictifs dont vous pourriez sortir gagnant.

Dans d'autres cas, vous pourrez vous pratiquer à tenter de gagner des sommes en utilisant la plateforme de négociation fournie. Lors de ces tests, il peut arriver que la plateforme soit truquée pour que vous gagniez souvent. Cela vous incitera à investir davantage, mais la réalité pourrait être fort différente lorsque vous investirez avec votre véritable argent.

La fraude utilisant des options binaires :

Les options binaires sont comme un pari. Vous misez sur la hausse ou la baisse de la valeur d'un actif dans un délai très court et précis, par exemple dix minutes. À l'échéance, vous gagnez une somme déterminée à l'avance ou vous perdez toute votre mise.

À titre d'exemple, vous anticipez que dans les dix prochaines minutes, une action ou une devise gagnera de la valeur. Vous achetez alors sur ce titre une option binaire à la hausse pour la somme de 100 \$ afin de profiter de cette éventualité. À l'échéance, si l'action ou la devise est à la hausse comme vous l'aviez prévue, vous allez récupérer le montant investi, 100 \$, plus la somme déterminée à l'avance (par exemple une prime de 80 %, soit 80 \$). Si vous avez tort et que le titre perd de la valeur,

vous perdrez vos 100 \$. À long terme, ce type de produit ressemble étrangement à jouer au casino : vous perdrez.

Méfiez vous si l'on affirme que c'est sans risque !

Certains sites Web de transactions d'options binaires vous invitent à devenir négociateur. Ils peuvent vous offrir des transactions simulées avec des montants fictifs dont vous pourriez sortir gagnant. Ils affirment que vous ne pouvez pas perdre d'argent, que c'est sans risque et qu'ils vous rembourseront si vous perdez.

La réalité pourrait être fort différente lorsque vous investirez avec votre véritable argent. En lisant les clauses en petits caractères, vous vous rendrez compte que vous pourriez perdre votre mise.

Les sites Web de transactions d'options binaires sont parfois associés à des approches frauduleuses, par exemple la manipulation de logiciels pour générer des transactions perdantes... au profit des fraudeurs.

Pire : même dans le cas improbable où vous gagneriez de l'argent, vous pourriez avoir de la difficulté à obtenir vos sous. De plus, pour spéculer sur ce produit, vous devrez fournir des informations confidentielles qui pourraient servir au fraudeur à voler votre identité.

Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires!

Consultez le registre ...

Plusieurs sites Web de transactions d'options binaires sont basés à l'étranger et ne détiennent pas de permis de l'Autorité des marchés financiers. Une fois votre argent transféré dans un autre pays, vos recours pour le récupérer en cas de problèmes sont très limités. L'Autorité tient d'ailleurs une liste des sites qui ne sont pas autorisés à offrir de tels produits et services d'investissement au Québec. Cette liste est mise à jour lorsque de nouveaux sites non autorisés sont portés à son attention. Vérifiez régulièrement la section Mise en garde sur le site Web de l'Autorité. Cette liste n'est pas exhaustive;

Assurez-vous de toujours vérifier que la personne ou la compagnie avec qui vous vous apprêtez à investir sont dûment autorisées.

Les investisseurs qui perdent de l'argent sur un site Web de transactions d'options binaires se font parfois contacter par la suite.

Des personnes prétendent pouvoir les aider à récupérer leur mise contre rémunération ou des frais d'ouverture de dossier. Il s'agit habituellement d'une stratégie que l'on appelle le « double dipping » ou le « recovery room » qu'utilisent les fraudeurs pour flouer de nouveau leurs victimes. Ne donnez jamais suite à une offre non sollicitée qui vous promet de récupérer les pertes que vous avez subies à la suite d'une fraude.

La fraude sur l'énergie :

Depuis quelques années, les prix du pétrole et du gaz naturel ont beaucoup fluctué. Plusieurs fraudeurs en profitent pour promouvoir de fausses sociétés pétrolières et gazières, ou tentent de convaincre des investisseurs d'acheter des titres d'énergie éolienne, solaire ou nouvelles technologies éco énergétiques.

Par le biais d'un courriel ou d'un appel téléphonique, ils promettent des rendements très élevés. Pour donner de la légitimité aux investissements qu'ils proposent, certains fraudeurs déclarent qu'une société bien connue y a investi.

Méfiez-vous! Les fraudeurs peuvent avoir un site Web d'apparence professionnelle, des brochures et des rapports de recherche sur papier

glacé. Les documents présentés peuvent être falsifiés et porter sur de véritables sites de forage. Pour réaliser leurs méfaits, les fraudeurs utilisent souvent des titres de sociétés de peu de valeur (coquilles vides) portant sur de nouvelles technologies.

Comment éviter cette fraude?

- Faites des vérifications approfondies sur les placements et posez des questions avant d'investir, notamment sur les risques et les frais.
- Soyez conscient que l'investissement dans les ressources est risqué.
- Méfiez-vous si on vous dit qu'une nouvelle forme d'énergie a été inventée, surtout si ça semble trop beau pour être vrai.
- N'investissez pas dans un placement que vous ne connaissez pas.
- Méfiez-vous des techniques de ventes visant à vous forcer à investir, par exemple la vente sous pression.
- Vérifiez qu'un prospectus récent confirme les propos du promoteur.
- Demandez conseil auprès d'un représentant autorisé.

La fraude sur l'assurance :

On vous vend de l'assurance, et vous payez la prime en argent comptant ou en faisant un chèque au nom de la personne qui vous offre l'assurance. Au lieu de transmettre la somme à l'assureur, cette personne encaisse la somme pour son profit personnel, de sorte que vous n'êtes pas assuré.

Une assurée... pas assurée Ding!

Romane va ouvrir la porte et, après quelques mots de politesse, fait entrer Réjean, le représentant de la société d'assurance XYZ inc.

Il évalue les besoins d'assurance de Romane et lui vend finalement une assurance à un prix très compétitif. Pour que son assurance entre en vigueur, Romane doit faire un chèque de 500 \$ à l'ordre de Réjean, car c'est lui qui encaisse sa commission et transfère électroniquement la différence à l'assureur. Romane sera donc assurée le jour même.

Quelques mois plus tard, Romane se demande pourquoi elle n'a pas reçu une confirmation d'assurance.

Elle tente de téléphoner à Réjean, mais le numéro de téléphone qu'il lui avait donné est celui d'une pizzeria d'une ville voisine. Elle téléphone donc à l'assureur XYZ inc. Elle apprend que Réjean ne travaille pas pour cette société! En fait, il ne travaille pour aucun assureur : il travaille pour lui-même.

« Réjean », qui ne s'appelle probablement pas vraiment Réjean, est un fraudeur. Il vend de fausses assurances et empoche les primes versées par les clients. Il vend aussi bien de l'assurance vie, automobile, habitation, et même des placements! Romane a perdu ses 500 \$.

On n'entend pas beaucoup parler de ce type de fraude. La victime ne perd souvent que le montant de la prime, soit des sommes beaucoup moins importantes que dans certaines fraudes sur les placements.

Mais qu'arriverait-il si la victime avait un sinistre « couvert » par la fausse assurance? La perte pourrait être très importante!

Pour éviter cette fraude :

- Vérifiez que la personne qui vous offre l'assurance est autorisée à vous la vendre. Vous pouvez consulter le Registre des entreprises et des individus autorisés à exercer,

- Appelez l'assureur pour confirmer que votre assurance est en vigueur.

Payez votre prime au moyen d'un paiement au nom de l'entreprise inscrite à l'Autorité des marchés financiers. Ne faites jamais le chèque au nom de la personne qui vous offre l'assurance.

Les investissements dans des sociétés produisant de la marijuana à des fins médicales :

Suite à la nouvelle réglementation prise par le gouvernement du Canada le 1er avril 2014, plusieurs entreprises annoncent leur intention de se lancer dans la culture et la vente de marijuana à des fins médicales.

Dans bon nombre des cas, le seul fait d'annoncer une intention de se consacrer à ce type d'activité fait immédiatement augmenter le cours de l'action de la société. Pourtant, pour exercer légalement ce type d'activité, une société doit détenir une licence de Santé Canada et le délai et les coûts nécessaires à son obtention risquent d'être importants.

Rien ne garantit qu'une société annonçant son intention de s'introduire dans le secteur de la marijuana à des fins médicales réussira à obtenir une licence ou à créer de la valeur pour les actionnaires.

D'autres fraudes qui ne sont pas dans les guides :

L'iphone à 1 € :

Les escrocs pensent que vous aller cliquer sur les liens. Soit vous aller vous faire abonner à un service payant sans avoir rien demander et passant par votre opérateur soit vous aller sur un site x soit vous aller avoir un site d'enchères inversés avec un robot qui va surenchérir et vous ne pourrez jamais gagner.

1er cas : il faut téléphoner à son opérateur pour bloquer les sms+ et autres services surtaxés (appeler chez eux à valeur ajoutée, question de point de vue).

2eme cas : rien, fermez la page

3eme cas, prouver que le site possède un robot nécessite une enquête, si le site est à l'étranger vous ne pouvez rien faire sinon la direction de la répression des fraudes peut faire quelque chose pour vous.

Regardez d'où viens la pub, les articles dit sponsorisés et la pub ne sont pas des bons signes.

Téléphonez directement au service après vente pour vérifier la qualité du site, il doit être gratuit. Regardez si vous pouvez vraiment laisser un commentaire, souvent c'est impossible, ce ne sont pas de vraies commentaires mais des images... Une astuce pour vous faire croire que.

Enchères inversés :

Les enchères inversés avec un robot surenchérissant, vous ne pouvez jamais gagner.

Regardez d'où viens la pub, les articles dit sponsorisés et la pub ne sont pas des bons signes. Téléphonez directement au service après vente pour vérifier la qualité du site, il doit être gratuit.